

Association Cantonale Genevoise de Football

Correspondance : CP 10 – 1211 Genève 8 – rue des Plantaporrêts 4 – 1205 Genève

T + 41 22 809 02 00

www.acgf.ch – acgf@football.ch



04.03.2020

COMMUNIQUE OFFICIEL n°34

Permanence téléphonique : tous les matins de 09h00 à 12h00.

Pour les renvois de matches et le week-end, appeler uniquement le 079 / 617.14.25

AVIS AUX CLUBS

CORONAVIRUS - COVID 19 - DECISION DE MAINTIEN DES CHAMPIONNATS

En relation avec l'objet cité en titre, il ressort des informations reçues ce matin de l'Association Suisse de football (ASF) que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la Conférence suisse des directrices et directeurs de la santé (CDS) sont en train d'élaborer des directives uniformes pour les manifestations sportives, applicables à l'ensemble de la Suisse.

En l'absence en l'état de telles directives, l'ACGF a interpellé ce matin le service du médecin cantonal pour connaître sa détermination.

Au vu de la réponse de ce service, reçue cet après-midi à 15h48, l'ACGF communique aux clubs ce qui suit :

- si un match est susceptible de réunir plus de 1'000 personnes (participants actifs, staff et public confondus), ce match doit être annulé et reporté ;
- considérant qu'aucun match des championnats gérés par l'ACGF n'est susceptible de réunir plus de 1'000 personnes, il a été décidé de maintenir tous les matches d'entraînement et de championnat prévus à Genève (juniors, actifs, seniors) ;
- les clubs doivent assurer aux participants une information active sur les mesures générales de protection contre les infections telles que celles-ci ont été préconisées dans la presse et les médias ;
- il est en outre recommandé aux joueurs d'éviter de se serrer les mains ; en tant que de besoin, l'ACGF précise que le dispositif du shake-hand est suspendu jusqu'à nouvel avis ;
- les clubs trouveront des informations complémentaires sur le site de l'Etat de Genève :

<https://www.ge.ch/nouveau-coronavirus-covid-19-ex-2019-ncov/manifestations-geneve-entre-28-fevrier-15-mars-2020>

L'ACGF suit cette situation de près et se réserve bien sur la possibilité de compléter les informations qui précèdent ou de prendre toute nouvelle décision au vu de l'évolution de la situation.

BOYCOTT CS KURDE GENEVE

Par décision du 2 octobre 2019, et par décision du 17 décembre 2019, la Commission de contrôle et de discipline de l'ASF, a boycotté CS Kurde Genève pour non accomplissement des obligations financières envers l'ASF ainsi qu'envers l'ACGF.

Par conséquent, il est fait interdiction à toutes équipes de ce club de disputer tout match amical et toute compétition officielle ou de participer à une activité de l'Association, d'une section ou d'une association régionale. Pendant toute la durée du boycott, aucune demande de qualification et de transfert, ni aucun contrat de prêt en faveur de ce club ne seront traités.

CALENDRIER

RETRAIT EQUIPE

FC Acacias Ville

actifs 4^{ème} ligue, groupe 2

REPRISES DES CHAMPIONNATS TOUR PRINTEMPS 2020

Juniors A - B - C : samedi 7 mars 2020

Juniors D - E - FF-15 : samedi 7 mars 2020

Actifs et actives dimanche 8 mars 2020

Seniors : vendredi 6 mars 2020

CCJL A B et C : dimanche 15 mars 2020

COUPE GENEVOISE FEMININE FF-15 (9/9)

La coupe genevoise FF-15 se dispute de la façon suivante :

- Année de naissance : de 2005 à 2007 (+ 2008)
- Nombre de joueuses : min. 9, max. 14
- Ballon n° 4
- Terrain de football à 9
- Buts de juniors D
- Durée des matches : 2 x 40 minutes. En cas d'égalité, tirs au but conformément à la lettre E chiffre 3 des Modalités et directives administratives de l'ACGF.
- Sont qualifiées pour prendre part aux matches de la Coupe genevoise juniors féminine. FF15, les joueuses qualifiées en championnat pour l'équipe inscrite.
- Une seule équipe par groupement juniors est autorisée à participer à la Coupe genevoise.
- Les joueuses ayant participé à plus de quatre matches – même partiellement – en Ligue Nationale, 1ère Ligue, élite juniors M-15, M-16/17 ou M-19, ne peuvent pas prendre part à des matches de la coupe genevoise juniors FF-15.
- La finale se déroulera à 11 joueuses : max 18.

TOUR PRINTEMPS

La dernière journée de championnat des catégories actifs 2ème et 3ème ligues, actives 4ème ligue, CCJLA, a été fixée à :

- 10h00 pour la 3ème ligue.
- 11h00 pour les actives 4ème ligue.
- 15h00 pour la CCJLA.
- 16h00 pour la 2ème ligue.

Concernant les juniors A-B-C 1^{er} degré, les derniers matchs qui auraient une conséquence sur le titre auront également lieu à la même heure.

MANIFESTATIONS

Le Comité central a fixé les dates des différentes manifestations suivantes, à savoir :

Journée cantonale juniors E	dimanche 3 mai 2020
Journée cantonale Foot-Enfants	samedi 23 mai 2020
Finale 3 ^{ème} ligue	mercredi 27 mai 2020
Finales Coupes genevoises juniors A–B–C et FF-15	samedi 6 juin 2020
Finales Coupes genevoises seniors 30+ et 40+	mardi 2 juin 2020
Finale Coupe genevoise actifs	mercredi 3 juin 2020
Finale Coupe genevoise actives	jeudi 4 juin 2020
Tirage au sort des groupes	jeudi 2 juillet 2020

Les clubs qui souhaitent recevoir l'une de ces manifestations (à l'exception de la journée cantonale juniors E qui se déroulera sur 4 sites) doivent envoyer leur candidature à l'ACGF d'ici le 10 avril 2020. Pour plus de renseignements, contacter Monsieur Maurice Portanova au 079 219 50 80.

INFORMATIONS DIVERSES

FACEBOOK

Notre page Facebook de l'ACGF est maintenant active :

<https://www.facebook.com/ACGF-Association-Cantonale-Genevoise-de-Football-471440539565896/>

Nous mettrons régulièrement des news, photos et vidéos, n'hésitez pas à la consulter et à nous suivre.

ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES 2020

Nous vous informons que l'Assemblée Générale des Délégués 2020 de l'ACGF, organisée par Urania Genève Sport, aura lieu le samedi 10 octobre 2020 au Palladium.

CHAMPIONNAT JUNIORS E – JUNIORS NES EN 2011

Nous vous rappelons que les juniors F, nés en 2011 qui évolueront en juniors E pour ce deuxième tour, devront obligatoirement avoir un passeport au sein de leur club.

FONDS CANTONAL DE L'AIDE AU SPORT

La soumission des demandes 2020 est ouverte sur la plateforme www.fondsdu sport.ch Connectez-vous sur votre compte existant. Il vous sera demandé de valider et d'enregistrer la mise à jour de votre profil. Cliquez ensuite sur le menu « mes demandes – nouvelle demande », complétez les champs requis et cliquez sur « soumettre ». En fin de processus, un accusé de réception vous est transmis par email, indiquant le numéro de demande qui vous attribué. Vous pourrez dès lors la suivre en ligne.

Délai de soumission : jeudi 30 avril 2020.

En cas de question, une permanence téléphonique est ouverte au numéro 022 327 94 60 – lundi et mardi de 14h00 à 17h00 et le jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Vous pouvez également écrire à : administration@aideausport.ch

COURS ANIMATEUR 2020

Nouveauté, le cours se déroulera dès 2020 sur une matinée.

COURS	DATES	LIEUX	
SVF ACGF E/A 3/20	21.03.2020	Bernex	COMPLET
SVF ACGF E/A 4/20	28.03.2020	Bois-des-Frères	COMPLET

L'horaire du cours est le suivant :

- Samedi de 8h00 à 12h00

Conditions :

Maximum 32 participants par cours. A partir de 16 ans.

Le cours coûte CHF 30.- par participant et doit être payé par les participants ou par les clubs.

Paiement à effectuer sur le compte de l'ACGF : CH53 0900 0000 1200 1622 5

L'inscription est définitive au moment du paiement.

COURS ARBITRES DEBUTANTS

Le cours d'arbitre débutant aura lieu le mardi 17 mars 2020 de 18h45 à 22h au centre sportif du Bout-du-Monde pour le test physique. Le cours théorique se déroulera du vendredi 27 mars à 18h45 au dimanche 29 mars 2020 dans les locaux de l'ACGF.

Le formulaire ci-dessous doit être complété et envoyé, avant le 13 mars 2020, avec 1 photo d'identité ainsi qu'une copie du passeport ou de carte d'identité ainsi qu'un titre de séjour pour les étrangers, à Marco Oliveira, 4 rue du Bois-Melly, 1205 Genève.

<https://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resourses//Dossier Info Inscrition cours d arbitre d but ants 1-2020.pdf>

SUSPENSION DE FONCTION D'UN OFFICIEL

En cas de suspension de fonction d'un officiel, celui-ci ne pourra suivre le match pour lequel il est suspendu que depuis les tribunes, (conformément aux principes de l'article 80 du Règlement disciplinaire de l'ASF). Sa présence avant et pendant le match dans les vestiaires, le tunnel des joueurs, la zone technique ou sur le terrain est interdite, de même que toutes communications avec l'équipe avant et pendant le match.

Pour rappel, un joueur ou un officiel d'équipe expulsé n'a pas le droit de participer à un autre match de son club durant la même période.

De même un joueur ou un officiel d'équipe suspendu est suspendu pour toutes les équipes de son club ou de ses clubs (groupements d'équipes et double qualification) pour tous les matchs officiels pendant toute la période de suspension dans la mesure où l'équipe avec laquelle il doit purger une suspension joue dans la compétition pour laquelle le joueur est suspendu.

Le tableau récapitulatif des sanctions se trouve sur le site de l'ACGF sur la première page à droite.

MATCHES D'ENTRAÎNEMENT OU AMICAUX

La Commission des arbitres communique que, les matches d'entraînement ou amicaux seront assurés par le convocateur de l'ACGF **UNIQUEMENT** depuis la catégorie de 2^{ème} ligue et catégories supérieures (trio obligatoire) ainsi que M-18, M-17, M-16 et M-15, ainsi que Footeco FE-13 et FE-14.

Pour les autres catégories, les clubs continueront d'inscrire leurs matches (amicaux ou d'entraînement) par le biais de clubcorner mais devront les attribuer aux arbitres du club ou par le biais de la liste officielle.

Jusqu'à la 3^{ème} ligue comprise, les clubs doivent contacter eux-mêmes un arbitre parmi la liste figurant sur le site internet de l'ACGF sous « Arbitres, news et communiqués », en donnant priorité aux arbitres de leur club pour autant que ces derniers aient la qualification requise. Il est autorisé aux arbitres ayant une qualification au-dessous de la ligue demandée de diriger les matches (ex : un arbitre ayant la qualification juniors B, peut diriger un match d'entraînement de juniors A).

Les arbitres mini (issus du concept « les jeunes arbitrent les jeunes ») sont autorisés à diriger que les matches des catégories juniors D et F.

REPARTITION DES CLASSES D'AGE DANS LE FOOTBALL DE BASE POUR LA SAISON 2019/2020

Il y a lieu de bien tenir compte de la répartition des classes d'âge auprès des joueuses juniors et des juniors. Pour la saison 2019 / 2020 ces classes d'âge sont réparties comme suit :

Juniors A - 01.01.2000 - 31.12.2002

Juniors B - 01.01.2003 - 31.12.2004

Juniors C - 01.01.2005 - 31.12.2006

Juniors D - 01.01.2007 - 31.12.2008

Juniors E - **01.01.2009** - 31.12.2010

Juniors F - **01.01.2011** - 31.12.2012

Juniors G - **01.01.2013** - 31.12.2014

Les juniors A et B (01.01.2000 - 31.12.2004) peuvent être alignés dans les équipes d'actifs.

Les juniors B peuvent jouer dans la catégorie des juniors A, les juniors C dans la catégorie des juniors B, les juniors D dans la catégorie des juniors C, les juniors E de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors D, les juniors F de la classe d'âge supérieure (avec qualification ASF) dans la catégorie des juniors E et les juniors G de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors F.

Joueuses juniors

FF-19 - 01.01.2001 – 31.12.2004 – peuvent être alignées dans les équipes d'actives.

FF-15 - 01.01.2005 – 31.12.2007

FF-12 - 01.01.2008 – 31.12.2010

Les filles peuvent jouer dans toutes les catégories juniors des garçons. Les joueuses qui figurent dans la classe d'âge la plus jeune de leur catégorie sont également qualifiées dans la catégorie juniors inférieure. Dans les groupes constitués uniquement avec des filles (championnat de filles) les joueuses plus âgées ne sont pas admises.

TOURNOIS AUTORISES PAR L'ACGF

L'ACGF rappelle aux clubs que tous les tournois en salle et en plein air doivent lui être préalablement annoncés à l'aide du formulaire « demande d'autorisation d'organiser un tournoi de football ». Ce formulaire est disponible en cliquant sur le lien suivant :

http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resourses//formulaire_demande_d_autorisation.pdf

Les clubs n'ayant pas préalablement annoncé leur tournoi feront l'objet d'une amende administrative de Fr. 200.--.

AMENDE

FC Acacias Ville

retrait équipe actifs 4^{ème} ligue

CHF 600,00

LA VIE DES CLUBS – INFORMATIONS N'ENGAGEANT PAS LA RESPONSABILITE DE L'ACGF

PHASE FINALE 2020 DE L'UEFA YOUTH LEAGUE

La phase finale 2020 de l'**UEFA Youth League** sera disputée par quatre équipes le vendredi 17 et le lundi 20 avril 2020 **au Centre Sportif de Colovray, à Nyon.**

Compétition : phase finale 2020 de l'UEFA Youth League (3 matchs) :

Demi-finale : vendredi 17 avril 2020 à 14h00

Demi-finale : vendredi 17 avril 2020 à 18h00

Finale : lundi 20 avril 2020 à 18h00

Tous les clubs ont reçu par courriel le 11 décembre 2019 le formulaire d'inscription.

Les réservations de groupe sont à renvoyer à : UYLFTicketing@uefa.ch avant le 16 mars 2020.



Genève, le 4 mars 2020/nw